

La collision samedi entre un bateau de plaisance et un bateau de plongeurs au large des calanques pose la question de l'ubérisation de la navigation.

D'après les premiers éléments de l'enquête menée par la gendarmerie maritime, le skipper placé en garde à vue samedi 9 septembre à Marseille naviguait "trop vite". Au point de perdre le contrôle de la vedette de tourisme, venue violemment percuter un bateau de plongeurs samedi dernier, au large du Cap Croisette. Le bilan ? 21 personnes impliquées dans l'abordage (collision entre deux bateaux), 12 blessés, dont quatre en urgence absolue (désormais tirés d'affaire) et un accident qui pose question. Avec la hausse du nombre de plaisanciers ces dernières années et un accès démocratisé à la navigation autrefois réservée aux marins plus expérimentés, la navigation en Provence est-elle devenue plus risquée ?

"Le nombre d'interventions de sauvetage en Méditerranée a connu une hausse inédite entre l'été 2020 et 2022", relate la préfecture maritime de la Méditerranée. Des interventions de sauvetage qui concernent tant les accidents de personnes que l'assistance aux biens, la plaisance et les loisirs nautiques et dont la majeure partie a eu lieu en zone côtière. En 2022, la zone ayant connu le plus d'interventions de secours sur la côte était le Var (avec 1 108 opérations), suivie de près par les Bouches-du-Rhône (626) et les Alpes-Maritimes.

En témoignent les chiffres, le CROSS Med (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) a enregistré +57% d'opérations, +48% de blessés et une augmentation des décès de... +169% entre 2019 et 2022 sur la côte méditerranéenne. Une hausse des interventions que la préfecture attribue à une "fréquentation accrue" sur la côte, ainsi qu'à "l'expérience", "au manque de préparation" et "aux comporte-



Le CROSS Med a enregistré +57% d'opérations entre 2019 et 2022. / PHOTO SERGE MERCIER

ments irresponsables" observés en mer lors des contrôles. Pour preuve, +75% d'infractions relatives à la vitesse en proche côte, au respect des zones d'interdiction ou de limitation de navigation ont été enregistrées sur cette même période.

"Depuis quelques années, on a tendance à parler d'une ubérisation à l'accès de navire de plaisance", analyse la préfecture maritime pour expliquer cette hausse des accidents. Elle n'est pas sans lien avec l'augmentation de fréquentation sur la côte et l'émergence de nouvelles tendances des vacanciers observées par le CROSS et les unités de l'État en mer. "Pendant la crise sanitaire, beaucoup de gens sont restés en France pendant leurs vacances et se sont rapatriés sur la côte, rappelle la préfecture. On observe que l'engouement pour les activités nautiques est resté, et ce malgré la reprise du trafic aérien et des voyages", décrypte-t-elle.

"La possibilité d'acquiescer ou

Le skipper impliqué dans l'accident a été mis en examen.

louer un voilier sans détenir de permis n'est pas sans lien avec l'accidentologie", poursuit-elle, notamment dans un contexte de montée en puissance de la location de navires de particulier à particulier. De nombreux requérants s'avèrent totalement novices et n'ont parfois aucune idée de la conduite à tenir en cas d'imprévu, ni des risques liés à la zone où ils évoluent. Une tendance observée également par la responsable d'un commerce de location de bateaux sur le Vieux-Port, préférant garder l'anonymat. "La clientèle a changé depuis quelques années", observe-t-il. "Le secteur du nautisme est devenu plus à la mode mais aussi plus accessible. Notamment dû au fait qu'on ne de-

mande pas de permis ni pour les voiliers, ni pour les bateaux à moteur inférieur à six chevaux. Résultat, on a beaucoup plus de jeunes clients moins expérimentés, notamment pour les bateaux à moteurs où la moyenne d'âge se situe entre 20 et 35 ans", note cette professionnelle.

"Aujourd'hui, huit bateaux sur dix dans le Parc des calanques sont des bateaux loués", explique Gaëlle Berthaud, la directrice du Parc. "Ça pose la question de la bonne connaissance des règles de navigation", tranche-t-il avant d'ajouter à titre d'exemple, que "le skipper placé en garde à vue avait déjà été contrôlé par les agents du parc pour excès de vitesse".

Hier le parquet indiquait que ce chauffard des mers avait été mis en examen pour "négligences, exercice interdit au cœur du Parc des calanques et mise en danger délibérée de la vie d'autrui". Il a été placé sous contrôle judiciaire.

Marion BIOSSE DUPLAN